

TIRF



SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2021 : ATTITUDES ET PRATIQUES LIÉES À LA DISTRACTION AU VOLANT, 2004 À 2021

Fondation de recherche sur les blessures de la route, juin 2022

Robyn D. Robertson, Sarah M. Simmons, Heather Woods-Fry et Ward G.M. Vanlaar

Introduction

Le présent feuillet d'information résume les tendances quant aux attitudes et pratiques liées à la distraction au volant. Il est basé sur les données du Sondage sur la sécurité routière, un sondage d'opinion publique annuel mené par la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) et commandité par Bière Canada et Desjardins.

Ce sondage prend le pouls du pays quant aux principaux enjeux de sécurité routière au moyen d'un sondage en ligne effectué auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de conducteurs canadiens.

L'objectif de ce feuillet est d'examiner l'évolution des tendances et l'état actuel des croyances et des pratiques relatives à la distraction au volant. Ce sujet suscite un intérêt croissant en raison de l'utilisation accrue des téléphones cellulaires au volant, en particulier pour texter et parler. Il faut cependant reconnaître que la distraction au volant ne se limite pas à l'utilisation d'un téléphone cellulaire, mais comprend toute activité qui détourne l'attention des conducteurs.

Préoccupations relatives à la distraction au volant

En 2021, on a demandé aux Canadiens d'indiquer

la mesure dans laquelle ils étaient préoccupés par l'utilisation d'un téléphone cellulaire (tenu en main ou en mode mains libres) au volant, l'envoi de messages texte au volant et les autres sources de distraction, comme les systèmes de divertissement, les applications des véhicules, les passagers ou encore le fait de manger ou de boire. Les répondants devaient évaluer leur degré de préoccupation sur une échelle de 1 (pas un problème du tout) à 6 (problème extrêmement grave); dans les résultats, les répondants étaient considérés comme « préoccupés » s'ils choisissaient les niveaux 5 ou 6.

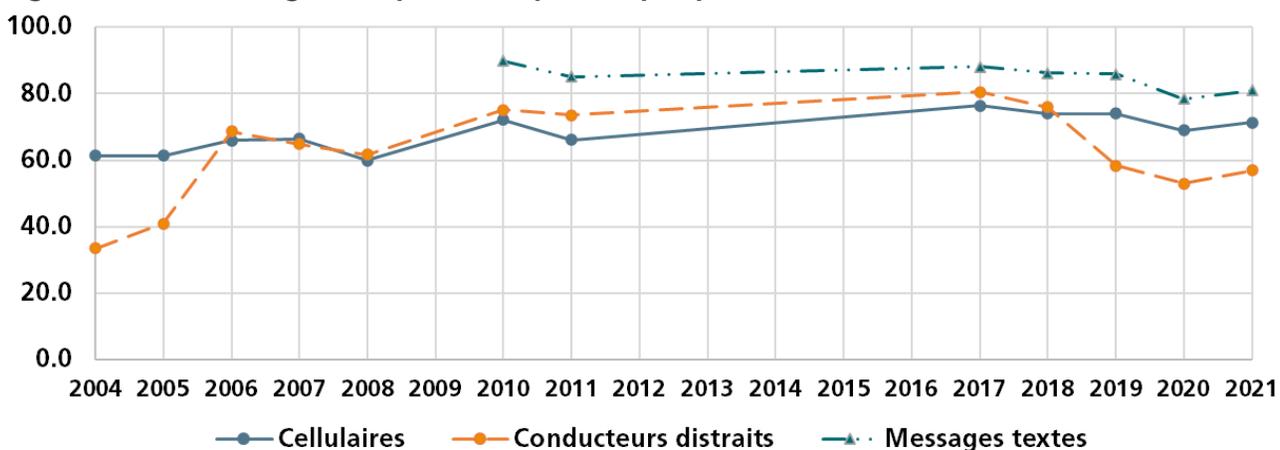
En 2021, les résultats ont révélé que :

- > 71,4 % des répondants s'inquiétaient de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant,
- > 81,0 %, de l'envoi de messages texte au volant,
- > 57,0 %, de la distraction des conducteurs par les systèmes de divertissement, les applications des véhicules, les passagers ou encore par le fait de manger ou de boire.

Le pourcentage de répondants ayant exprimé des préoccupations à l'égard de ces comportements entre 2004 et 2021 est présenté à la figure 1. Les questions n'ayant pas toutes été posées chaque année, les données sont incomplètes¹.

¹ Aucune de ces questions n'a été posée en 2009 ni entre 2012 et 2016. La question concernant les messages texte au volant a été posée pour la première fois en 2010.

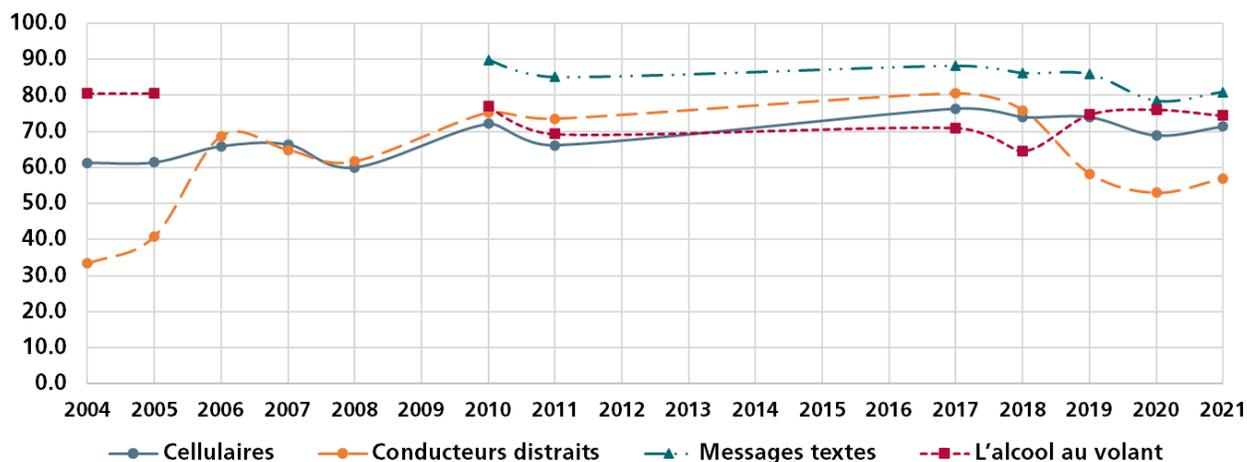
Figure 1 : Pourcentage de répondants préoccupés par la distraction au volant



Quand on compare les données de 2004 à 2021, on constate que la préoccupation relative à la distraction au volant a augmenté de façon spectaculaire, passant d'un creux de 33,4 % en 2004 à un sommet en 2017 (80,5 %), avant de redescendre considérablement à 57,0 % en 2021. Il est important de noter que le libellé de cette question a été modifié de 2005 à 2006, puis à nouveau de 2018 à 2019². Ces changements peuvent se refléter dans les réponses des répondants : on constate une importante hausse de 2005 (40,9 %) à 2006 (68,7 %), puis une diminution de 2018 (75,9 %) à 2019 (58,3 %). La préoccupation liée à l'utilisation du téléphone

cellulaire au volant a connu une hausse plus faible, mais significative, passant de 61,3 % en 2004 à 71,4 % en 2021, ayant atteint un sommet à 76,4 % en 2017. Au sujet des messages texte, la préoccupation a légèrement diminué, passant d'un sommet de 89,9 % en 2010 à 81,0 % en 2021. Bien que cela corresponde au deuxième plus faible pourcentage depuis la première collecte de données relatives à cet indicateur, la préoccupation au sujet des conducteurs qui textent au volant demeure supérieure à celle de l'usage du téléphone cellulaire au volant et à celle des conducteurs distraits par d'autres facteurs que le téléphone cellulaire.

Figure 2 : Pourcentage de répondants préoccupés par la distraction au volant par rapport à ceux préoccupés par l'alcool au volant



² En 2004 et 2005, la question portait sur les conducteurs distraits par des lecteurs de cassettes ou de CD, ou la radio. En 2006, cette question a été modifiée pour mentionner seulement « des conducteurs distraits ». En 2019, la question portait sur des conducteurs distraits par des systèmes de divertissement (p. ex., la radio), les applications du véhicule, les passagers, le fait de manger ou boire, etc.

Notons que tous les indicateurs ont diminué depuis 2017, mais que chacun a augmenté légèrement en 2021. En l'absence d'autres points de données pour réaliser des modélisations supplémentaires et déterminer les tendances, il importe de souligner que la diminution amorcée en 2017 pourrait marquer le début d'une tendance à la baisse de la question.

Pour replacer cette question en contexte parmi d'autres problèmes de sécurité routière, on a comparé les préoccupations relatives à la distraction au volant aux préoccupations auto-déclarées concernant l'alcool au volant. La figure 2 présente le pourcentage de répondants s'étant déclarés préoccupés par l'alcool au volant pendant les mêmes années pour lesquelles des données sur la distraction au volant étaient disponibles. Le nombre de répondants préoccupés par l'alcool au volant a diminué, passant d'un sommet de 80,6 % en 2004 à 74,4 % en 2021, avec un creux de 64,5 % en 2018. Lorsque l'on compare les préoccupations relatives à l'alcool au volant et à la distraction au volant en 2021, on constate une inquiétude plus grande à l'égard de l'envoi de messages texte en conduisant qu'à l'égard de l'alcool au volant. À l'inverse, l'utilisation du téléphone cellulaire au volant et les autres sources de distraction inquiétaient une moins grande proportion de répondants que l'alcool au volant.

Perception du danger de la distraction au volant

Afin d'évaluer les attitudes des Canadiens à l'égard des risques associés à la distraction au volant, on a demandé aux répondants s'ils étaient d'accord ou

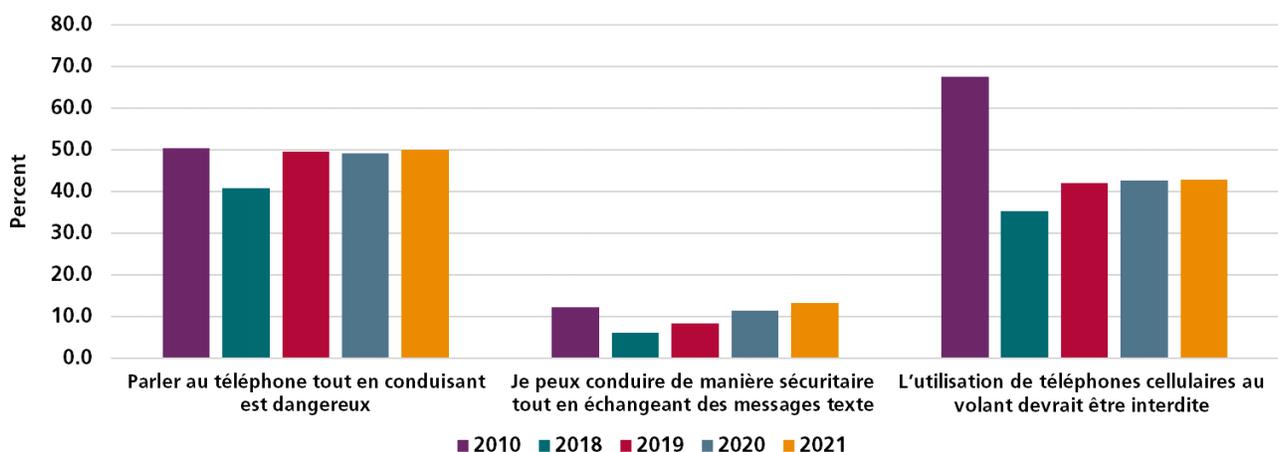


non avec divers énoncés portant sur la distraction au volant causée par l'utilisation de téléphones cellulaires. Plus précisément, on leur a demandé s'ils étaient d'accord avec les énoncés suivants :

- > Parler au téléphone en conduisant est dangereux, que l'appareil soit en mode mains libres ou non.
- > Je peux conduire en toute sécurité tout en envoyant des messages texte avec mon téléphone.
- > L'utilisation de téléphones cellulaires tenus en main et en mode mains libres devrait être interdite au volant.

La figure 3 présente le pourcentage de répondants ayant répondu être d'accord ou non avec ces énoncés, sur une échelle de 1 (tout à fait en désaccord) à 6 (tout à fait d'accord); dans les résultats, les répondants étaient considérés comme étant d'accord s'ils choisissaient les réponses 5 ou 6.

Figure 3 : Pourcentage de répondants en accord avec les énoncés concernant la distraction au volant



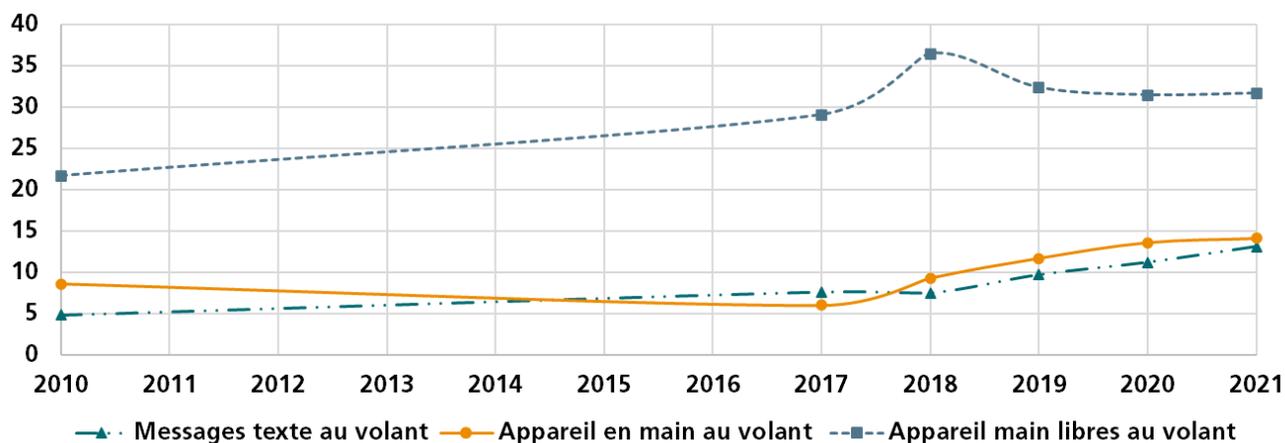
Un peu plus de la moitié des répondants (soit 50,1 %) ont admis qu'il était dangereux de parler au moyen d'un appareil tenu en main ou en mode mains libres, et 42,9 % ont affirmé que l'utilisation du téléphone cellulaire au volant devrait être interdite. Le pourcentage de conducteurs admettant en 2021 qu'il est dangereux de parler au téléphone en conduisant (50,1 %) était beaucoup plus élevé qu'en 2018, mais pas très différent de 2019. En outre, le pourcentage de conducteurs qui appuyaient l'interdiction du téléphone a diminué de façon marquée par rapport à 2010, année où 67,7 % des répondants l'approuvaient. Cependant, en 2021, le pourcentage des répondants favorables à une interdiction a augmenté de façon notable par rapport à 2018, alors qu'il était de 35,3 %, mais n'était pas statistiquement différent de celui de 2019. Enfin, le pourcentage de répondants ayant déclaré pouvoir conduire en toute sécurité en envoyant des messages texte a enregistré une augmentation statistiquement significative, passant de 6 % en 2018 à 13,3 % en 2021. Une augmentation également significative a été observée entre 2019 (8,4 %) et 2021. L'aspect le plus préoccupant est que le pourcentage de répondants d'accord avec cet énoncé en 2021 a maintenant dépassé la plus haute valeur enregistrée précédemment (12,2 % en 2010). Aucune différence significative n'a été constatée entre 2021 et 2010.

Le soutien à l'interdiction de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant a diminué au fil des années, mais est demeuré stable au cours des trois dernières. Fait préoccupant, le nombre de conducteurs qui pensent pouvoir conduire en

toute sécurité en envoyant des messages texte a commencé à augmenter au cours des trois dernières années. Actuellement, on dénombre à peu près autant de conducteurs qui sont de cet avis qu'en 2010, année où cet indicateur avait atteint un sommet, malgré l'ampleur de la sensibilisation des conducteurs à la question aujourd'hui.

Une modélisation par régression logistique a été effectuée pour évaluer les répercussions du sexe et de l'âge sur la probabilité que les répondants admettent le danger de parler au volant au moyen d'un téléphone cellulaire tenu en main ou en mode mains libres, qu'ils affirment pouvoir conduire en toute sécurité en envoyant des messages texte et qu'ils approuvent l'interdiction de l'utilisation de téléphones cellulaires au volant. Les réponses au premier énoncé (le danger de parler au téléphone au volant) révèlent que les hommes étaient 2,5 % moins susceptibles d'être d'accord que les femmes (pas statistiquement significatif), alors que la probabilité que les répondants soient d'accord augmentait de 13,9 % par tranche d'âge de 10 ans (statistiquement significatif). Les résultats relatifs au deuxième énoncé (conduire en toute sécurité en envoyant des messages texte) indiquent que les hommes étaient 35,0 % plus susceptibles d'être d'accord (pas statistiquement significatif), alors que la probabilité diminuait de 32,2 % par tranche d'âge de 10 ans (statistiquement significatif). Quant aux résultats relatifs au troisième énoncé (interdiction de l'utilisation des téléphones cellulaires au volant), ils montrent que les hommes étaient 24,4 % moins susceptibles d'être d'accord (statistiquement significatif), et que

Figure 4 : Pourcentage de répondants s'étant livrés à différentes activités distrayantes au volant



la probabilité que les répondants soient d'accord augmentait de 15,7 % par tranche d'âge de 10 ans (statistiquement significatif).

Fréquence de la distraction au volant

En 2021, on a interrogé les Canadiens sur la fréquence à laquelle ils utilisaient leur téléphone cellulaire au volant. Plus précisément, on leur a demandé d'indiquer la fréquence à laquelle ils parlaient au moyen d'un téléphone mains libres, celle à laquelle ils parlaient au moyen d'un téléphone tenu en main et celle à laquelle ils envoyaient des messages texte. Cette question a également été posée en 2010, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. La figure 4 illustre les réponses au fil du temps. L'échelle des réponses va de 1 (jamais) à 6 (très souvent); dans les résultats, les répondants ont été considérés comme s'adonnant souvent à des activités distrayantes au volant s'ils ont répondu 4, 5 ou 6.

Selon les résultats de 2021, 31,7 % des répondants ont déclaré parler souvent au moyen d'un téléphone mains libres au volant, 14,1 % ont indiqué le faire souvent au moyen d'un téléphone tenu en main et 13,1 % ont signalé qu'ils textaient souvent en conduisant. À titre de comparaison, en 2010, 21,7 % avaient déclaré parler souvent au moyen de leur téléphone mains libres en conduisant (Robertson et coll. 2011); il s'agit d'une différence statistiquement significative. Un nombre moins élevé de Canadiens (8,6 %) avaient indiqué parler souvent au moyen d'un téléphone tenu en main en conduisant en 2010, par rapport à 2021 (14,1 %). Une augmentation importante (173 %) a été observée entre 2010 et 2021 quant au pourcentage de répondants déclarant avoir souvent envoyé des messages texte avec leur téléphone en conduisant (4,8 % en 2010 contre 13,1 % en 2021). Quand on compare 2021 à 2019, deux comportements (parler au moyen d'un téléphone tenu en main et envoyer des messages texte au volant) ont augmenté (passant respectivement de 11,7 % à 14,1 % et de 9,7 % à 13,1 %), tandis qu'un comportement (parler au moyen d'un téléphone mains libres) a diminué (de 32,4 % à 31,7 %).

Entre 2010 et 2021, une augmentation significative (173 %) a également été observée quant au pourcentage de répondants déclarant avoir souvent envoyé des messages texte en conduisant.

En 2021, on a également demandé aux répondants d'indiquer à quelle fréquence ils détournaient leur regard de la route pendant plus de deux secondes en conduisant : 26,2 % ont admis le faire souvent, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 26,4 % en 2019.

Une modélisation par régression logistique a été effectuée pour évaluer les répercussions du sexe et de l'âge sur la probabilité que les répondants aient adopté ces comportements distrayants au volant. Dans tous les cas, l'augmentation de l'âge était associée à une plus faible probabilité de distraction au volant. Pour chaque tranche de 10 ans de plus, les conducteurs étaient :

- > 48,5 % moins susceptibles d'envoyer des messages texte (statistiquement significatif);
- > 47,6 % moins susceptibles d'utiliser un téléphone tenu en main (statistiquement significatif);
- > 29,7 % moins susceptibles d'utiliser un téléphone en mode mains libres (statistiquement significatif);
- > 25,6 % moins susceptibles de quitter la route des yeux pendant plus de deux secondes en conduisant (statistiquement significatif).

Les hommes étaient en outre plus susceptibles d'adopter ces comportements, bien que les résultats ne soient pas toujours statistiquement significatifs. À titre d'exemple, les hommes étaient :

- > 48,0 % plus susceptibles d'envoyer des messages texte (pas statistiquement significatif);
- > 65,8 % plus susceptibles d'utiliser un téléphone tenu en main (éstatistiquement significatif);
- > 54,2 % plus susceptibles d'utiliser un téléphone en mode mains libres (statistiquement significatif);
- > 46,7 % plus susceptibles de détourner leur regard de la route pendant plus de deux secondes en conduisant (écart non significatif).

Tout comme les constatations de notre feuillet d'information précédent (voir le tableau 1 dans Lyon et coll., 2020), les conducteurs et les conductrices plus âgés étaient moins susceptibles d'indiquer avoir adopté ces comportements. Toutefois, quand on examine les estimations du nombre de conducteurs adoptant ces comportements sur les routes canadiennes, on

constate qu'ils sont courants, peu importe la répartition démographique.

En résumé, en 2021, le nombre de Canadiens ayant déclaré avoir parlé au moyen d'un téléphone mains libres en conduisant a été significativement plus élevé qu'en 2010. De 2010 à 2021, le pourcentage de Canadiens ayant déclaré parler au moyen de leur téléphone tenu en main en conduisant a augmenté de manière significative (64,0 %). De plus, le pourcentage de personnes déclarant avoir texté en conduisant a continué d'augmenter en 2021 par rapport à 2010 (hausse significative de 173 %). Plus préoccupant encore, le nombre de personnes ayant déclaré avoir parlé au moyen de leur téléphone tenu en main en conduisant a augmenté chaque année au cours des quatre dernières années. De même, le pourcentage de Canadiens ayant déclaré envoyer des messages texte en conduisant a également augmenté en 2019, en 2020 et en 2021.

Conclusion

Ce feuillet d'information résume les tendances en matière d'attitudes et de pratiques liées à la distraction au volant, selon les données du Sondage sur la sécurité routière de la FRBR. Des données concernant l'effet de la pandémie de COVID-19 sur la distraction ont également été recueillies.

Le pourcentage de conducteurs préoccupés par la distraction au volant a augmenté, passant de 33,4 % en 2004 à un sommet en 2017, pour diminuer substantiellement à 57,0 % en 2021. De même, la préoccupation au sujet de l'utilisation du téléphone cellulaire au volant a augmenté, passant de 61,3 % en 2004 à 71,4 % en 2021, avec un sommet en 2017. Toutefois, la préoccupation concernant l'envoi de messages texte au volant a légèrement diminué, passant de 89,9 % en 2010 à 81,0 % en 2021.

Le pourcentage de répondants convenant qu'il est dangereux de parler au téléphone au volant est demeuré stable au cours des trois dernières années. De même, le pourcentage de conducteurs soutenant l'interdiction des téléphones tenus en main et en mode mains libres au volant a peu varié. Fait préoccupant, le nombre de conducteurs qui pensent pouvoir conduire en toute sécurité en envoyant des messages texte a commencé à augmenter au cours des trois dernières années, surpassant le plus haut niveau de cet indicateur en 2010. Ces données auto-déclarées indiquent que

l'aisance avec laquelle les conducteurs parlent au moyen d'un téléphone cellulaire en conduisant est stable, et qu'ils se permettent de plus en plus d'envoyer des messages texte au volant. L'augmentation observée depuis 2018 porte à croire qu'il faut intensifier les mesures de sensibilisation et d'application de la loi afin d'insister sur le risque de ce comportement et de s'assurer que les conducteurs le prennent au sérieux.

Lors de l'examen de la fréquence des comportements auto-déclarés de distraction au volant, on a constaté une augmentation préoccupante du pourcentage de Canadiens déclarant parler au moyen d'un appareil tenu en main et envoyer des messages texte en conduisant. Les pourcentages pour ces deux indicateurs ont constamment augmenté au cours des quatre dernières années (pour atteindre respectivement 14,1 % et 13,1 %). Ces augmentations consécutives sont révélatrices; une attention particulière doit donc être portée à ces indicateurs au cours des prochaines années pour déterminer s'il s'agit du début d'une tendance à la hausse de ces comportements. De plus, une modélisation par régression logistique a démontré que la probabilité de distraction au volant était plus faible chez les conducteurs et les conductrices plus âgés; il est cependant important de tenir compte du nombre estimatif de conducteurs canadiens qui adoptent ce comportement, car celui-ci est courant, peu importe la répartition démographique.

En conclusion, même si la plupart des Canadiens semblaient comprendre qu'envoyer des messages texte en conduisant est effectivement dangereux, une minorité de plus en plus importante continuait de déclarer avoir eu ce comportement. Plus préoccupant encore, cette minorité a plus que doublé au cours de la dernière décennie et, pour la deuxième année consécutive, la taille de ce groupe a dépassé celle du groupe de conducteurs ayant admis avoir dépassé la limite légale d'alcool au volant. Autre constatation tout aussi préoccupante : une proportion croissante de Canadiens a déclaré avoir parlé au moyen d'un téléphone tenu en main en conduisant en 2021, et cette proportion a augmenté chaque année au cours des quatre dernières années. Étant donné ces augmentations consécutives, il faudra porter une attention particulière à ces indicateurs au cours des prochaines années, afin de déterminer si cette tendance se maintient, ce qui pourrait marquer le début d'une tendance à la hausse de ces comportements.

À propos du sondage

Ces résultats sont fondés sur le Sondage sur la sécurité routière, un sondage d'opinion publique annuel élaboré et mené par la FRBR. Au total, 1 500 Canadiens ont répondu au sondage en septembre 2021. Les résultats peuvent être considérés comme exacts dans une marge de plus ou moins 2,5 %, 19 fois sur 20. Les réponses à la majorité des questions reposaient sur une échelle de 1 à 6, où 6 indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé et 1, un accord, une préoccupation ou un soutien faible.

Références

Robertson, R., K. Marcoux, W. Vanlaar et A. Pontone (2011). Sondage sur la sécurité routière 2010 : La distraction au volant. Fondation de recherche sur les blessures de la route. Ottawa, Canada.

Lyon, C., W. Vanlaar et R. Robertson (2019). Sondage sur la sécurité routière 2018 : Attitudes et pratiques liées à la distraction au volant, 2004 à 2018. Fondation de recherche sur les blessures de la route. Ottawa, Canada.

Lyon, C., W. Vanlaar et R. Robertson (2020). Sondage sur la sécurité routière 2019 : Attitudes et pratiques liées à la distraction au volant, 2004 à 2019. Fondation de recherche sur les blessures de la route. Ottawa, Canada.

Fondation de recherche sur les blessures de la route

La vision de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de s'assurer que les gens qui utilisent les routes rentrent chez eux en toute sécurité chaque jour en éliminant les décès sur la route, les blessures graves et leurs coûts sociaux. La mission de la FRBR est d'être une source de connaissances pour des usagers de la route plus sécuritaires et un chef de file mondial en matière de recherche, de développement de programmes et de politiques, d'évaluation et de transfert de connaissances. La FRBR est un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui dépend de bourses, de contrats et de dons afin d'offrir des services au public.

171, rue Nepean, bureau 200
Ottawa, Ontario K2P 0B4
Téléphone : (877) 238-5235
Télécopieur : (613) 238-5292
Courriel : tirf@tirf.ca
Site Web : www.tirf.ca

© Fondation de recherche sur les blessures de la route 2022

ISBN: 978-1-989766-35-4

Soutien financier fourni par :

